
PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2019 / 2024

École municipale
de musique
de Saint Jean de Védas





SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	4
Les textes de références	

A/ INTRODUCTION.....6

- 1 - Présentation de l'école
- 2 - Politique culturelle de l'école, ses valeurs et ses missions

B/ CONTEXTE GÉNÉRAL.....8

- La situation géographique et démographique
- Le budget de fonctionnement
- Le rayonnement de l'école sur son territoire et au-delà
- Les équipements culturels
- Implication dans la ville et sur le territoire Métropolitain

C/ BILAN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2014-2018 : LES OBJECTIFS PASSÉS ET LES ACTIONS MENÉES.....12

- 1 - Au niveau du bâtiment
- 2 - Au niveau administratif
- 3 - Au niveau pédagogique

D/ SITUATION ACTUELLE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE...18

- 1 - Fonctionnement administratif et pédagogique
Analyse, objectifs et résultats attendus
- 2 - Situation actuelle sur l'organisation pédagogique
Analyse, objectifs et résultats attendus
- 3 - Accueil des usagers : les locaux
Analyse, objectifs et résultats attendus

E/ RAPPEL DES PERSPECTIVES ET ACTIONS À MENER POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR.....28

- Tableau - Indicateurs de résultats
- Conclusion

G/ ANNEXES.....33

- 1 - Tarification de l'école 2019-2020
- 2 - Charte des écoles associées
- 3 - Organigramme du service culturel
- 4 - Règlement intérieur
- 5 - Qualification des enseignants et répartitions des heures de cours
- 6 - Cycle d'apprentissage et règlement des études
- 7 - Livrets cycle I et II
- 8 - Les actions de diffusion et de création
- 9 - Descriptif et utilisation des locaux
- 10 - Nombre d'élèves inscrits depuis 2015

PRÉAMBULE

*« Le projet d'établissement est un outil privilégié d'une stratégie de changement et d'amélioration, un outil de pilotage et une méthode pour faire des choix, établir des priorités et définir des modes de fonctionnement efficaces ».**

Le projet d'établissement est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, aux usagers de l'établissement, aux responsables administratifs et techniques ainsi qu'aux partenaires socio-culturels de l'école.

Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 5 ans. Ainsi, le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la ville tout en se référant aux critères des textes cadres cités ci-dessous.

Il doit représenter la réalité existante et proposer des aménagements durables et réalisables pour tous.

Afin d'obtenir le label départemental « Écoles de Musiques Ressources » mis en place par le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique (SDEM 34) et d'intégrer un réseau d'école de musique de qualité, le présent projet d'établissement s'appuie sur trois textes de références :

1/ La Charte des enseignements artistiques** réalisée en janvier 2001 par le ministère de la Culture et de la Communication. Elle définit trois objectifs à poursuivre :

- ◆ La diversification des disciplines
- ◆ L'ouverture des lieux d'enseignement à la vie artistique locale
- ◆ Le partenariat avec l'Éducation Nationale

La charte des enseignements artistiques précise également l'articulation des compétences et des responsabilités respectives :

- ◆ De l'État
- ◆ Des collectivités territoriales
- ◆ De l'équipe pédagogique : responsabilités du directeur et des enseignants

2/ Le schéma national d'orientation pédagogique*** établi par le ministère de la Culture et de la Communication en Avril 2008, dont les enjeux sont :

- ◆ L'enseignement à destination de futurs musiciens amateurs et éventuellement de futurs professionnels
- ◆ L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels (dont les professeurs font partie)
- ◆ L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs
- ◆ La création artistique et la transmission du patrimoine artistique
- ◆ La participation à un travail en réseau non hiérarchisé entre écoles et structures.

*« collectivités locales et enseignement artistique » p.50

**http://mediatheque.cite-musique.fr/mediacomposite/cim/_Pdf/10_10_20_Charte.pdf

***https://www.isdat.fr/content/uploads/2015/12/Schema_musique_2008-1.pdf

3/ Le Schéma Départemental d'Enseignement Musical de l'Hérault (SDEM) 2017-2021

Ce schéma a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement.

Le SDEM précise les conditions de la participation du Département de l'Hérault au fonctionnement des écoles de musique qui souhaitent s'y engager.

Les critères pour les écoles de musique qui y sont éligibles sont, en plus de ceux cités plus haut :

- ◆ Être doté d'un projet d'établissement pluriannuel et d'un projet pédagogique favorisant la pratique d'ensemble instrumentale et/ou vocale
- ◆ Participer aux temps d'animation des réseaux locaux et départementaux
- ◆ Appliquer des droits d'inscription annuels inférieurs ou = à 400 euros aux résidents mineurs des collectivités de références, pour un cursus complet incluant pratique instrumentale, FM et pratique d'ensemble*
- ◆ Niveau de qualification requis des équipes pédagogiques

Ce présent projet a été réalisé en étroite collaboration et concertation avec l'équipe pédagogique, le directeur général des services, la responsable du pôle culture, les services municipaux partenaires et les élus lors de rencontres avec les partenaires institutionnels locaux tels que le CRR de Montpellier Métropole ou le département de l'Hérault.

En fonction du diagnostic effectué en interne, des réunions réalisées avec l'équipe pédagogique, administrative et technique, trois grandes perspectives comme lignes directrices ont été définies avec des objectifs précis et des résultats attendus :

Perspective I : Moderniser et développer l'école de musique.

Perspective II : Améliorer la qualité du service au travers de ses différentes missions en favorisant l'accès à la pratique, la connaissance et à la diffusion de la musique au plus grand nombre.

Perspective III : Rénover les salles de cours et améliorer les conditions de travail.

Il a été voté en conseil municipal le : 11 Juillet 2019

*Annexe 1 : tarification de l'école 2018-2019

A/ INTRODUCTION

1/ Présentation de l'école

L'école de musique municipale de Saint Jean de Védas a vu le jour en 1985 suite à la volonté politique et culturelle de la municipalité.

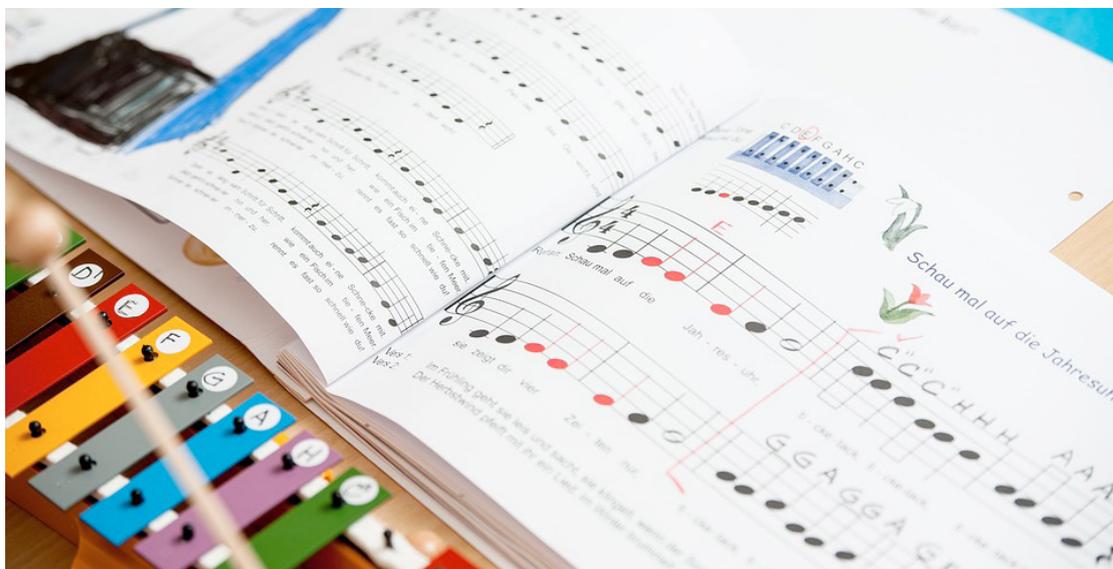
L'école de musique municipale accueille actuellement 270 élèves encadrés par 21 professeurs.

Elle a pour vocation principale de former des musiciens amateurs et autonomes, en proposant un enseignement de qualité ainsi qu'une sensibilisation à la musique.

Elle s'inscrit dans une démarche d'action culturelle en respectant la pluralité des besoins.

Elle permet aussi d'offrir à chaque élève la possibilité d'une pratique musicale collective associée à la création et à la diffusion.

L'école municipale de musique est ouverte à tous les élèves, quels que soient leur âge, leur origine socioculturelle, leurs goûts et leur héritage culturel. Les enfants sont prioritaires, de manière à privilégier un parcours musical complet, mais l'école de musique accueille également des élèves adultes qui sont invités à participer de manière active à la vie de l'école.



2/ Politique culturelle de l'école municipale de musique

Les objectifs généraux de l'école municipale de musique de Saint Jean de Védas s'inspirent de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, tout en tenant compte des particularités et des valeurs qui lui sont propres. Ces valeurs restent identiques à celles des années précédentes et sont le pilier de l'école à savoir :

- ♦ **Valeur Sociale** : l'école de musique est un espace de sociologie basé sur une sociologie multiple. Elle est un lieu de culture, ouvert et accessible à tous, où les élèves peuvent se rencontrer, se rassembler autour d'un plaisir commun : la musique.
- ♦ **Valeurs Cognitive et Émotionnelle** : l'école municipale de musique est un lieu d'enseignement de qualité permettant de développer des connaissances et un savoir faire. Il est aussi un lieu d'échange où chaque individualité doit pouvoir s'exprimer librement par l'intermédiaire de son jeu musical.
- ♦ **Valeurs Artistique et Esthétique** : l'école municipale de musique met en place des projets où la valeur artistique est primordiale. La diversité des disciplines proposées au sein de l'école permet d'aborder des esthétiques variées. L'enseignement proposé permet de développer chez le musicien l'expression de ressentis à travers l'interprétation et la création.

Ses missions principales sont :

♦ La formation

La formation est le premier rôle de l'école municipale de musique. Pour cela, nos missions sont :

- de proposer un enseignement de qualité tout en proposant un enseignement pour tous,
- d'accompagner l'élève dans cet enseignement, en permettant à chacun d'évoluer à son rythme,
- de développer l'autonomie du jeune musicien en l'accompagnant dans sa formation.

♦ **La création** : proposer des pédagogies et des ateliers permettant d'accéder à la création et de développer la créativité des élèves.

♦ **L'animation et la diffusion** : l'école municipale de musique doit être un acteur culturel force de propositions sur son territoire et au-delà. Dans cette optique, l'école municipale de musique participe à l'animation culturelle du territoire de manière à sensibiliser un large public et offrir des moments culturels pour un public mixte.

♦ **La transmission des savoirs** : créer un environnement pour que le savoir soit possible. La transmission des savoirs se déclinera en trois catégories : les connaissances (savoir), les compétences (savoir-faire) et le comportement (savoir-être).

B/ CONTEXTE GÉNÉRAL



Situation géographique

Saint Jean de Védas est limitrophe de Montpellier au nord et à l'est, de Lattes au sud-est, de Villeneuve-lès-Maguelone au sud, de Fabrègues, Saussan et Lavérune à l'ouest. Elle est traversée par deux cours d'eau ; la Mosson et le Rieucoulon.

La ligne 3 du tramway permet de fluidifier la circulation et de faciliter l'accès vers Montpellier pour les habitants.

Saint Jean de Védas souhaite faire de sa situation de croisement un atout pour la ville : s'enrichir des cultures voisines, tout en conservant les héritages de la tradition.

Population

La ville de Saint Jean de Védas connaît une forte évolution démographique ces dernières années.

Un nouveau groupe scolaire est en cours de réalisation dans le quartier Roque Fraisse, et des classes supplémentaires ont été ouvertes dans les établissements existants.

La ville aura, à terme, 6 établissements scolaires (4 écoles publiques, une école privée et un collège).

Saint Jean de Védas dispose également d'une crèche municipale, d'un relais d'assistantes maternelles et prochainement la clinique Saint Jean figurera dans le paysage Védasien.

Budget de fonctionnement 2018 de la commune pour la culture

La Ville déploie 14% de son budget de fonctionnement pour les actions culturelles sur son territoire. Sur ce budget, 25% est consacré à l'école de musique.

Rayonnement de l'école sur le territoire

L'École Municipale de Musique de Saint Jean de Védas est située au Domaine du Terral, allée Joseph Cambon. Ce domaine culturel héberge également le Chai du Terral ; théâtre de 400 places dont la ligne artistique est basée sur les arts mixtes et les cultures croisées ; une école municipale d'arts plastiques, des associations locales, une galerie d'exposition, la salle des mariages de la ville et un parc botanique de plusieurs hectares. L'installation de l'école de musique dans ce lieu atypique est un atout pour favoriser les rencontres potentielles avec les autres activités présentes sur le même site.

Le Domaine du Terral est situé en marge du centre ville de Saint Jean de Védas sur un axe proche des villes de Montpellier, Pignan, Lavérune, Fabrègues et Saussan.

L'École de Musique accueille en priorité des Védasiens mais, de part sa situation géographique, est très sollicitée par les habitants des villes voisines.

Les équipements culturels au sein de la commune

La ville de Saint Jean de Védas compte une École Municipale d'arts plastiques, un théâtre d'une capacité de 400 places, une galerie et un parc botanique qui sont regroupés au Domaine du Terral. Ces équipements sont assurés en régie directe par la commune.

D'autres équipements culturels sont assurés par la Métropole dont une salle de concert « Victoire 2 », une écolothèque et la médiathèque qui est gérée depuis juillet 2018 par la Métropole.

Des espaces dédiés à la culture sont également implantés dans la ville tels que « Secret place » pour des concerts jazz ou encore « La chocolaterie » pour le cabaret théâtre.

Le plan local d'urbanisme réhabilite la salle des Granges de manière à développer la capacité d'accueil. La mairie prévoit également la construction d'une nouvelle salle polyvalente ainsi qu'un gymnase.

La Ville organise également chaque année un Festival de rue (Festin de Pierres) et d'autres manifestations liées au service des Festivités comme par exemple le marché de Noël, le concert du jour de l'an, la fête de la courge, le carnaval, les festivités de juillet. Elle accueille et participe à d'autres manifestations portées par la Métropole de Montpellier comme le festival de Radio France, Montpellier Danse, la comédie du livre, la Métropole en jeux ou encore la Métropole fait son cinéma.

Une maison des associations est mise à disposition des associations sportives et culturelles ainsi que certaines salles du Domaine du Terral. Plus de 130 associations de loisirs, sportives et culturelles sont répertoriées sur le territoire.

Implication dans la ville et sur le territoire Métropolitain

L'une des missions de l'école de musique est de contribuer à la vitalité culturelle de la ville et d'être force de propositions.

L'école de musique participe ainsi depuis plusieurs années aux événements proposés par la municipalité (comme le concert dans le cadre de la journée de Noël par exemple) et elle collabore sur des projets artistiques avec les partenaires locaux dont le théâtre du Chai ou encore l'école d'arts plastiques.

Chaque année, plus de 20 manifestations sont proposées sur le territoire par l'école de musique.

Elles répondent aux 4 missions globales de l'école : la formation, la transmission des savoirs, la création et la diffusion.

Les partenaires : l'école de musique collabore régulièrement avec les services municipaux dont le théâtre du Chai du Terral, l'école d'arts plastiques, la crèche, le RAM, le service des festivités et le CCAS.

Des interventions ponctuelles se déroulent aussi à la médiathèque Jules Verne, vers les établissements scolaires de la ville et l'Ehpad Sudalia.

Label des écoles associées*

Depuis 2017, le CRR de Montpellier 3M a initié la mise en place d'un réseau d'écoles de musiques associées au conservatoire. Ce partenariat est concrétisé par une charte dans laquelle chaque partie s'engage à respecter des critères bien précis (voir annexe).

L'école de musique de Saint Jean de Védas, bénéficie du label « École de musique associée au CRR de Montpellier 3M ». Elle reçoit à ce titre une aide de la Métropole pour le fonctionnement.

Ce réseau permet de travailler en concertation avec les enseignants du conservatoire, de participer à des manifestations communes, de se former par l'intermédiaire du plan de formation du conservatoire ou encore de faire passer les évaluations de fin de cycle au CRR pour les élèves qui le souhaitent.

Observations

Saint Jean de Védas est une ville dynamique et en pleine expansion. Son théâtre et le festival qu'elle organise en témoignent.

L'école de musique s'inscrit dans cette démarche évolutive et ses missions devront s'adapter aux besoins d'un territoire en plein développement. Par ses actions et la communication qui y est associée, l'école municipale de musique est fortement implantée sur le territoire, au sein même de la cité mais aussi sur la Métropole.

*Annexe 2 : charte et convention des écoles associées



C/ BILAN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2014 / 2018



Trois domaines d'actions ont été répertoriés avec pour chacun d'entre eux des objectifs et des actions mises en œuvre. En voici un récapitulatif.

1 - Les objectifs passés et les actions menées au niveau du bâtiment

Rappel des objectifs précédents	Résultats attendus	Actions mises en oeuvre	Résultats effectifs
Créer un lieu d'accueil commun pour tous les usagers du Domaine du Terral.	Amener plus de convivialité entre les différents acteurs du service culturel.	Ouverture d'un secrétariat pour les écoles d'arts au Domaine du Terral.	Le lieu d'accueil ne s'est pas réalisé au théâtre comme mentionné dans le projet mais un secrétariat dédié aux écoles d'arts est ouvert tous les après-midis aux élèves, parents et professeurs.
	Obtenir une meilleure centralisation des informations.		C'est un lieu dans lequel les professeurs peuvent faire leurs photocopies et échanger avec les collègues.
Évaluer les besoins et les coûts liés à l'entretien du bâtiment.	Obtenir une meilleure isolation thermique, et phonique.	Révision de la toiture et changement des boiseries de chaque fenêtre.	L'isolation thermique est bien meilleure mais serait à améliorer avec un système de chauffage plus efficient.
Aménager une salle au Rez-de-chaussée.	Accueillir des ensembles, des classes de FM et des élèves à mobilité réduite si la situation venait à se présenter.	Aménagement de deux salles avec du matériel pédagogique.	Deux salles ont été mises à disposition pour l'école de musique. Les ensembles et cours de FM se déroulent dans l'une, et des cours de violoncelle et trombone ont lieu dans l'autre salle.
Annoncer l'école municipale de musique dans la ville par des panneaux de signalétique.	Avoir plus de visibilité et être repéré dans la ville.		La signalétique n'a pas été modifiée dans la ville.
Développer l'équipement pédagogique en lien avec l'évolution de l'école.	Travailler avec un accès Internet fluide et mise à disposition d'instruments pour certaines disciplines.	Installation du Wifi.	La connexion est possible dans les salles de cours et sera améliorée prochainement par l'installation de la fibre.
		Investissement dans des instruments d'étude (violin, trombone, guitare, percussions).	

Analyse

4 objectifs sur 5 ont été atteints. Des mesures concrètes ont été prises pour améliorer l'isolation et l'accès Internet. Deux salles supplémentaires ont été mises à disposition pour désengorger les cours du mercredi notamment et accueillir les cours d'ensemble. Le bureau administratif permet de centraliser les informations et d'être un lieu d'accueil pour les usagers et les professeurs.

2 - Les objectifs passés et les actions menées sur le fonctionnement administratif

Rappel des objectifs précédents	Résultats attendus	Actions mises en oeuvre	Résultats effectifs
Maintenir l'adhésion des élèves externes à la ville, tout en donnant priorité aux futurs élèves de Saint Jean de Védas.	Maintenir l'attrait de l'école avec des tarifs raisonnables.	Révision des tarifs pour les extérieurs. Compensation avec soutien financier de la Métropole.	Le nombre d'élèves extérieurs s'est stabilisé.
Développer les partenaires locaux actuels.	Partager des projets et intervenir plus régulièrement auprès de certaines structures de la ville.	Réunions et rencontres plus régulières avec les services concernés. Attribution d'heures supplémentaires pour développer les temps de sensibilisation.	L'école a doublé ses interventions pour le RAM et maintient ses interventions à la médiathèque et à la crèche.
Mettre en place de nouveaux partenariats sur le territoire.	Développer le champ d'action de l'école de musique.	Mise en place d'actions ponctuelles avec des structures de la ville et en dehors de la ville.	Des partenariats ponctuels sont réalisés selon les projets, comme des lieux atypiques (salon de coiffure, piscine) ou les écoles primaires de la ville ou encore la maison de retraite.
Construire un plan de formation.	Faciliter et accompagner les démarches de formation pour les professeurs avec des offres appropriées.	Mise en place d'un plan de formation pour tous les agents de la municipalité.	Le suivi du personnel en termes de formation est mieux encadré. Des formations en union sont également proposées chaque année.
Mettre en avant l'école de musique et élargir son rayonnement.	Transmission des informations via Internet, newsletter...	Mise à jour du site Internet plus régulière. Envoi des informations aux usagers via le secrétariat. Réalisation d'une campagne de promotion pour l'école de musique avec un clip vidéo et une campagne d'affichage.	La communication auprès des usagers est plus efficace, l'école de musique est davantage « repérée » par les habitants de Saint Jean de Védas mais cela peut encore être amélioré.

Analyse

Tous les objectifs fixés ont été mis en place. L'école a activement participé au réseau des écoles associées au conservatoire et les partenaires se sont développés davantage sur la Métropole. Des projets ont pu voir le jour entre les écoles associées sur le plan pédagogique ou pour des formations en union.

Des perspectives plus pérennes seront à envisager avec l'Ehpad ou le Centre de loisirs, ainsi qu'une modernisation de la communication.



3 - Les objectifs passés et les actions menées sur le fonctionnement pédagogique

Rappel des objectifs précédents	Résultats attendus	Actions mises en oeuvre	Résultats effectifs
Maintien des cours et des effectifs.	Stabiliser l'effectif voire l'augmenter tout en préservant la qualité de l'enseignement.	Des actions de sensibilisations ont été réalisées. Mise à jour du site Internet.	Le public augmente depuis cette année, les interventions et la promotion de l'école ont été efficaces mais pourraient encore être améliorées.
Maintenir la qualité des cycles d'apprentissage.	Inciter les élèves à poursuivre leur formation musicale jusqu'à la fin du cycle II. Plus de cohérence et de lien entre les cours d'instrument et de FM.	Contenu des cours adaptés. Plus de communication entre les professeurs.	Achat de deux ordinateurs portables. Projets plus transversaux. Projets plus transversaux.
Mettre en place de nouveaux ateliers de musiques collectives sous forme de cours réguliers ou de stages.	Diversifier les offres pédagogiques et les esthétiques.	Création de l'ensemble Arc'O. Nouveau cours de chorale pour les adolescents.	Plus de concerts et de lien avec d'autres écoles associées.
Initier les élèves pianistes aux techniques d'accompagnement et les intégrer aux projets de l'école.	Inciter les élèves pianistes à participer davantage aux événements de l'école de musique.	Création de l'atelier d'harmonie au piano.	Peu d'inscrits, arrêt de l'atelier après 3 ans.
Encourager les élèves à participer aux ensembles.	Alléger le cursus des adolescents et accueillir plus d'élèves dans les ensembles.	Autorisation de l'arrêt de la FM en C II 1 ^{ère} année. Participation obligatoire à partir de l'entrée en C II. Valorisation des ensembles avec des temps de diffusion.	Essai non satisfaisant concernant la FM, retour à la FM obligatoire jusqu'à la 2 ^{ème} année de C II. En revanche plus de participation aux ensembles.
Maintenir les évaluations de fin d'année pour tous.	Préserver le suivi des élèves chaque année avec un temps d'évaluation déterminé.		Revoir les objectifs des évaluations qui peuvent être optionnelles selon le cursus et l'âge de l'élève.
Proposer aux élèves des ateliers dédiés à l'improvisation.	Mettre en place des ateliers Brass Band et des cessions de découverte de l'improvisation.	Ateliers croisés avec la programmation du théâtre du Chai du Terral avec des thématiques variées (jazz, improvisation, corporalité...)	Pas d'atelier Brass Band. Quelques cessions de découverte sont proposées chaque année avec la participation d'artistes extérieurs.

Analyse

Les effectifs se sont stabilisés et ont même augmenté en 2018 grâce, entre autres à une nouvelle tarification et une promotion de l'école de musique réalisée par le service communication.

Les projets transversaux entre professeurs d'instrument et professeurs de FM se multiplient mais cela pourrait encore s'améliorer avec une organisation appropriée.

L'ensemble Arc'O permet aux élèves dès le CI3 d'accéder à une expérience unique d'orchestre et de vie de groupe. C'est une belle réussite pour toutes les écoles qui y participent.

Des initiatives ont été prises pour trouver le bon champ d'action envers le public adolescent notamment. L'arrêt de la FM dès la fin de 1^{ère} année du cycle II n'était pas une bonne idée.

La FM est donc de nouveau obligatoire jusqu'à la 2^{ème} année du cycle II.

La mise en place d'**un atelier d'harmonie au piano** n'a pas convaincu les usagers, cela peut être dû soit à une mauvaise communication interne soit un manque d'intérêt.

L'atelier a été fermé en 2018.

L'atelier Brass Band ne s'est pas ouvert, faute de moyens humains et d'organisation. Cela n'était pas cohérent en effet avec le profil des élèves (peu de cuivres inscrits à l'école ces dernières années pas exemple).



D/ SITUATION ACTUELLE SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

♦ L'équipe pédagogique assure (en lien direct avec la directrice pédagogique)

L'enseignement dans la discipline de chaque enseignant

L'organisation et le suivi des études des élèves

La mise en place des évaluations des élèves

La conduite de projets pédagogiques en lien avec le projet pédagogique de l'établissement (annuel) et le projet culturel de la commune

La veille artistique et la mise à niveau de sa pratique.

Des réunions sont régulièrement organisées dans l'année, soit par département, soit globales, et ont pour objet :

Le suivi du projet pédagogique annuel

La réalisation ou la réflexion de projets spécifiques

La mise en œuvre du processus d'évaluation des élèves.

Voici à présent une analyse sur la situation actuelle de l'école de musique répartie en trois domaines :

- 1/ le fonctionnement administratif et pédagogique
- 2/ l'organisation pédagogique
- 3/ le bâtiment et le parc instrumental

Pour chacun de ces domaines, une analyse des points forts et une analyse des points à améliorer sera détaillée. Cela permettra ensuite de définir de nouveaux objectifs, déclinés eux-mêmes en plusieurs actions.

1 - Fonctionnement administratif et pédagogique

Le fonctionnement de l'établissement et les responsabilités de chaque service suivent les directives de la charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre, citée précédemment dans le préambule.

♦ Les responsabilités de la Collectivité*

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations l'organisation et le budget de l'école de musique. La Collectivité procède au recrutement des enseignants et de son directeur.

Elle fixe les droits d'inscriptions selon un barème permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées. Elle tient compte des exigences tarifaires du SDEM applicables aux « Écoles de Musique Ressources » ainsi que celles de la charte du Réseau de l'Enseignement Musical de Montpellier Méditerranée Métropole. Elle est responsable de la formation continue du personnel et définit, sur proposition de la directrice d'établissement, un plan de formation pluriannuel.

♦ Le service administratif de la mairie assure (en lien direct avec la directrice pédagogique et la responsable du Pôle Culture)

Le secrétariat, la saisie des factures, la comptabilité, l'organisation logistique et technique nécessaire au bon déroulement du fonctionnement de l'école.

Les inscriptions ont lieu entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine du mois de juin.

Les réinscriptions ont lieu avant le 30 juin.

Fonctionnement pédagogique

♦ La Directrice Pédagogique assure (en lien direct avec le service administratif, la responsable du Pôle Culture et les services municipaux concernés)

L'accueil des élèves et des parents, le règlement intérieur**, l'organisation pédagogique de l'école par la mise en œuvre d'un projet pédagogique annuel, le suivi pédagogique de l'école, la mise en place d'actions en direction du jeune public, des scolaires, des musiques collectives et des manifestations locales, la mise en place et le suivi du budget prévisionnel de l'école de musique.

*Annexe 3 : Organigramme du service Culturel

**Annexe 4 : Règlement intérieur

Constitution de l'équipe pédagogique 2019*

Nombre de professeurs	Disciplines instrumentales enseignées	Heures de cours hebdomadaire
21	14	148H
Nombre de titulaires	Disciplines collectives (dont la FM)	Dont heures de cours collectif
10	12	31H25 soit plus de 21% du temps de cours
Nombre de contractuels	41% des heures de cours sont assurées par des professeurs diplômés (DE, CA, DUMI, Concours CNFPT)	
11		

Analyse

Les points forts	Les points faibles
<p>Le secrétariat est assuré par une personne employée à mi-temps. Cette personne s'occupe également du secrétariat de l'école d'arts plastiques et des réservations de salles.</p>	<p>Logiciel Aujourd'hui la secrétaire ne dispose pas d'un logiciel pour gérer les absences des professeurs ou pour le suivi des statistiques.</p>
<p>Le bureau du secrétariat est aussi un espace convivial avec une bannette pour chaque professeur et un photocopieur.</p>	<p>Passages fréquents Les bannettes des professeurs étant au secrétariat, cela génère beaucoup de passage et donc une gêne régulière pour le personnel administratif.</p>
<p>Postes préservés Pour des raisons économiques, entre 2015 et 2017 l'école de musique a dû stabiliser ses effectifs ainsi que le budget de la masse salariale. Tout en maintenant un budget constant, la municipalité a continué à préserver les postes et permettre à certains professeurs contractuels d'être titularisés. Aujourd'hui, un développement au niveau de l'accueil du public et du volume horaire est envisageable.</p>	<p>Précarité des postes La moitié des professeurs se trouve encore dans une situation contractuelle ou occupant des postes à temps partiel.</p>
<p>Plan de formation La municipalité a mis en place un plan de formation pour tous les fonctionnaires qui peuvent bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement individualisé. Le service peut également demander une formation collective (à titre d'exemple une formation sur la pédagogie de groupe et pédagogie différenciée a été réalisée en union ainsi qu'une formation sur la méthode J. Dalcroze).</p>	<p>Communication Le site Internet de la ville pourrait être plus interactif avec une mise en page plus moderne. L'école ne dispose pas de page Facebook pour communiquer directement auprès des usagers. La communication pourrait être renforcée avec une campagne de publicité sur des périodes stratégiques (rentrée, périodes d'inscriptions...).</p>
<p>Communication Les événements de l'école de musique sont relayés dans le magazine trimestriel de la ville, la newsletter, le site Internet de la ville ainsi qu'un retour fréquent dans le journal local de la ville.</p>	

*Annexe 5 : qualification des enseignants et répartition des heures de cours

**Perspective I pour 2019-2024 et résultats attendus :
moderniser et développer l'école de musique**

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en oeuvre
Moderniser l'équipement de saisie informatique pour faciliter le fonctionnement administratif et pédagogique.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Communication des informations plus rapide auprès des usagers avec un logiciel de saisie adapté et une plateforme SMS. ◆ Mise en ligne de liens pédagogiques et de relevés de bulletins. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Location d'un logiciel spécifique ou demander à étendre le logiciel de saisi du CRR de Montpellier 3M. ◆ Mise en place (à terme) d'un poste de secrétariat à mi-temps dédié uniquement aux écoles d'arts.
Développer la capacité d'accueil du public.	Accueillir plus d'élèves.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réalisation d'un document explicite (affiche, flyer et banderole) pour annoncer les dates d'inscriptions et le diffuser plus largement. ◆ Création d'un logo, d'une charte graphique, en cohérence avec celui de la ville, afin d'améliorer la visibilité de l'école de musique. ◆ Diffuser plus systématiquement les évènements de l'école de musique avec les moyens adaptés (newsletter, affiche, articles, relais presse Montpellier dont la Gazette...). ◆ Moderniser le site Internet de la ville, pouvoir y ajouter des photos, des vidéos, rendre le site Internet plus interactif et plus vivant. ◆ Créer une page Facebook pour diffuser et annoncer les événements liés à l'école de musique. ◆ Développer le nombre d'heures de cours hebdomadaire.
Valoriser les postes contractuels	Pérenniser les postes des enseignants contractuels lorsque cela est possible.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Travailler en lien avec le service des ressources humaines. ◆ Étudier les demandes formulées par chaque enseignant lors des entretiens individuels annuels.
Diversifier les partenaires.	Consolider et élargir le réseau des partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintenir le lien avec le CRR Montpellier 3M et les écoles associées en participant aux réunions, aux formations en union ou encore aux projets communs. ◆ Proposer ou participer à des projets avec la salle Victoire 2, le centre de loisirs, l'EHPAD.

2 - Organisation pédagogique, analyse et objectifs*

L'enseignement et la transmission des savoirs sont les missions principales de l'école municipale de musique à l'intention des élèves que nous accueillons. Nous devons constamment être à l'écoute des besoins afin d'améliorer, de développer et de renouveler la qualité de notre pédagogie.

Le cursus musical peut se découper en trois phases, chacune dépendant de l'autre pour évoluer :

- le cursus théorique : formation musicale
- le cursus technique : formation instrumentale
- le cursus pratique : pratique collective, concerts

Le professeur de formation musicale remet un « guide de l'élève » à chaque élève dès l'entrée en cycle I puis au passage en cycle II. Ce document donne les informations relatives au cursus et permet de répondre à certaines interrogations sur l'organisation des cycles.**

Formation Musicale

Après un essai non concluant sur l'arrêt des cours de FM dès la 1^{ère} année du CII, le règlement a évolué et le cursus de formation musicale est de nouveau obligatoire jusqu'à la fin de la 2^{ème} année du cycle II.

Une classe de FM dédiée aux élèves adolescents ou adultes n'ayant jamais pratiqué de musique a été ouverte en septembre 2018.

Les évaluations de formation musicale ont lieu deux fois dans l'année. Cela permet aux professeurs d'effectuer un point sur le niveau des élèves, de les accompagner dans leur évolution et de leur indiquer, ainsi qu'à leurs parents, les objectifs à atteindre.

Dans le cadre du cours de formation musicale, les élèves bénéficient de projets divers :

- ♦ chorale pour les Cycle I 1^{ère} année
- ♦ conte musical et chorale pour les plus grands selon les projets
- ♦ rencontres d'artistes
- ♦ atelier de rythmes pour tous
- ♦ arrangements musicaux pour les cycles II

Cours individuels et collectifs

La pratique instrumentale est réalisée sous forme de cours individuel d'une durée de 30 à 45 minutes selon le niveau de l'élève.

Les évaluations instrumentales concernent tous les élèves et se déroulent entre le mois d'avril et le mois de juin.

Lors de ces évaluations, un jury d'une école de musique extérieure est invité afin de donner une évaluation objective, d'apprécier les acquisitions et, en concertation avec l'équipe pédagogique, d'autoriser ou non le passage dans le niveau supérieur.

Les élèves peuvent également, s'ils le souhaitent, et en concertation avec leur professeur, passer leur examen de fin de cycle au Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier 3M.

*Annexe 6 : les cycles d'apprentissage et le règlement des études

**Annexe 7 : livret guide de l'élève (inspiré d'un texte de l'école de musique d'Agde avec l'autorisation du responsable)

La pratique collective est proposée dès l'initiation avec un cours de chorale obligatoire puis l'élève peut intégrer une classe d'ensemble instrumental à partir de la 3^{ème} année du cycle I.

L'élève est encouragé à participer à une pratique collective car cela fait partie intégrante de son cursus. Elle permet en effet de partager le plaisir de jouer de la musique avec d'autres camarades mais aussi : de découvrir de nouvelles esthétiques, de mettre à profit son savoir faire au service d'un groupe, de trouver sa place au sein d'un ensemble et de créer des liens.

Les enseignements de pratique spécialisée proposés au sein de l'école municipale de musique

Les enseignements de pratique spécialisée	Les cours collectifs
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Piano ◆ Batterie ◆ Contrebasse ◆ Viloncelle ◆ Alto ◆ Violon ◆ Flûte à bec ◆ Clarinette ◆ Saxophone ◆ Flûte traversière ◆ Trombone ◆ Trompette ◆ Guitare classique ◆ Guitare Jazz 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Éveil Musical : pour les enfants à partir de 4 ans ◆ Initiation : pour les élèves à partir de 6 ans ◆ Formation Musicale Cycle I et II, soit 13 cours dans la semaine pour 7 niveaux différents ◆ Chorale enfants (obligatoire pour les élèves inscrits en cours d'initiation) ◆ Jeune chœur (ouvert aux élèves à partir de 9 ans) ◆ Choeur de femmes ◆ Ensemble de saxophones ◆ Ensemble à cordes ◆ Ensemble de guitares ◆ Ensemble de musiques actuelles ◆ Atelier Vocal ◆ Arc'O (regroupement de musiciens avec les écoles associées au conservatoire dont les écoles de musique de Juvignac et Internotes).

Arc'O est un orchestre qui réunit des élèves des écoles de l'arc Ouest Métropolitain à savoir ; Internotes, Juvignac et Saint Jean de Védas. Il est dirigé par un professeur mis à disposition par le conservatoire.

Le programme musical est établi en fonction des participants et est adapté à leur niveau et leurs spécificités. Les répétitions se déroulent sur 2 week-end complets ainsi que 3 samedis matin supplémentaires. Les écoles accueillent en alternance les répétitions. En moyenne, trois concerts sont réalisés à l'issue du projet, dont un à l'Opéra Comédie de Montpellier.

Les élèves ont l'occasion de se produire tout au long de l'année lors de diverses manifestations.*

En moyenne entre 20 et 25 manifestations se déroulent dans l'année durant lesquelles les élèves peuvent jouer en public dans des lieux et contextes différents.

Sensibilisation / découverte

- ◆ Au près du RAM
- ◆ À la crèche
- ◆ À la médiathèque Jules Verne
- ◆ Dans les écoles

Rencontres d'artistes

- ◆ Avec le théâtre du Chai
- ◆ En conférence
- ◆ En master classe
- ◆ En sortie concert à l'Orchestre de Montpellier

Partenariats culturels / réseau

- ◆ Festival Festin de Pierres
- ◆ Festival Mardi Graves
- ◆ École d'arts plastiques
- ◆ CRR Montpellier 3M
- ◆ Département de l'Hérault
- ◆ Salle Victoire 2

Exemples d'actions de sensibilisation et de diffusion

Concerts dans la ville

- ◆ Concert de Noël
- ◆ Concerts Église de St Jean
- ◆ Concert des professeurs et grands élèves
- ◆ Festival des musiques d'ensemble
- ◆ Auditions de classes
- ◆ Fête de fin d'année

Concerts partagés

- ◆ Festival des musiques d'ensemble
- ◆ Rencontre de chœurs
- ◆ Auditions de classes avec les écoles associées
- ◆ Concert Opéra Comédie avec les écoles associées

Concerts hors les murs avec

- ◆ Orchestre Arc'O
- ◆ Ensemble musiques actuelles
- ◆ Ensemble à cordes
- ◆ Chœur de femmes
- ◆ Ensemble de saxophones



*Annexe 8 : les actions de diffusion et de création

Les points forts	Les points à améliorer
<p>Travail des élèves valorisé Par des événements fédérateurs comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Le festival des musiques d'ensemble, ♦ Le concert des professeurs et grands élèves, ♦ Le concert de Noël... 	<p>Intervention en milieu scolaire Les temps de sensibilisation en milieu scolaire en concertation avec les enseignants sont à poursuivre.</p>
<p>Pratiques collectives Elles entraînent une participation aux activités de diffusion de l'école et permettent de mettre en œuvre les acquis partagés avec les camarades.</p>	<p>Programme de formation musicale Il n'est à ce jour plus très attrayant pour les élèves notamment les adolescents.</p>
<p>Cohésion d'équipe Le projet pédagogique est élaboré et évolue sur les temps de réunions qui apportent aussi rencontre, convivialité et cohésion entre les professeurs.</p>	<p>Sous-effectif malgré un intérêt pour la pratique collective, certains ensembles ne sont encore pas assez repérés et pourraient accueillir davantage d'élèves.</p>
<p>Qualité de l'enseignement et continuité dans les objectifs fixés Qui offre la possibilité à certains élèves de se présenter au concours d'entrée au CRR de Montpellier 3M pour poursuivre leur formation s'ils le souhaitent.</p>	<p>Diversité Les ensembles en place actuellement sont plutôt sur un format « classique ». D'autres ateliers collectifs pourraient être proposés pour envisager de développer notre capacité d'accueil et de permettre aux élèves de découvrir d'autres univers musicaux.</p>
<p>Réseau Le partenariat avec le CRR et les écoles associées permet de monter des projets communs et de mutualiser les moyens.</p>	<p>Accompagnement piano Certaines disciplines instrumentales bénéficient d'un accompagnement par une pianiste lors des évaluations de fin d'année. Cela est trop ponctuel pour que les musiciens améliorent leur autonomie.</p>
<p>Créativité Les concerts produits au Chai du Terral se caractérisent par leur singularité. Ils sont en effet systématiquement réalisés soit avec l'aide d'un metteur en scène professionnel, soit d'une création lumière, soit d'un apport vidéo ou encore des danseurs selon les projets et thématiques choisies.</p>	
<p>SDEM L'école de musique répond aux directives départementales sur plusieurs critères, avec entre autres la diversité des enseignements collectifs et les actions partagées avec les écoles du département.</p>	



**Perspective II pour 2019-2024 et résultats attendus :
Améliorer la qualité du service au travers de ses différentes missions en favorisant l'accès à la pratique, la connaissance et à la diffusion de la musique au plus grand nombre.**

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en oeuvre
Revoir et adapter le programme de formation musicale.	Innover tout en respectant la qualité de l'enseignement.	Développer de nouveaux outils, de nouveaux supports avec des tablettes tactiles, un vidéo projecteur dans la salle de cours de formation musicale par exemple. Apporter l'instrument de manière plus systématique en cours de formation musicale afin de mettre en pratique les notions abordées (tonalités, chiffres, accords...).
Création d'ateliers dédiés aux pratiques rythmiques.	Consolider le sens du rythme pour tous les élèves.	Mise en place d'ateliers spécifiques à la fois ponctuels et durant le cours de FM pour les élèves de 1 ^{ère} année de Cycle I.
Personnaliser le cursus FM pour les élèves ayant atteint la 2 ^{ème} année du cycle II.	Encourager les élèves à être acteurs de leur formation et approfondir, par la pratique, les notions théoriques.	Organiser le cursus FM sous forme d'unités de valeur à valider (théorie rythme, culture musicale, harmonie, MAO...).
Création d'un cursus libre.	Diversifier le public.	Proposer un véritable cursus libre où l'élève pourrait s'inscrire sans passer d'évaluation et évoluer à son rythme.
Ouvrir l'école de musique à de nouvelles esthétiques.	Diversifier le public et les esthétiques.	Création d'ateliers tels que musique de chambre, musique du monde, orchestre de percussions...
Créer des passerelles entre les ensembles de l'école de musique et la salle Victoire 2.	Proposer plus d'actions envers les jeunes musiciens adolescents et adultes.	Mise en place des interventions pédagogiques et des actions de diffusion avec la scène de musiques actuelles Victoire 2.
Sensibiliser un plus grand nombre d'enfants à la culture musicale et répondre aux directives nationales.	Continuer la découverte d'instruments (notamment ceux qui sont rares).	Temps spécifiques dédiés à cela.
Développer le temps d'accompagnement avec pianiste pour les instrumentistes mélodiques.	Les élèves doivent bénéficier le plus régulièrement possible d'un accompagnement avec pianiste.	Organisation en interne pour les temps d'accompagnement. Ouvrir des heures supplémentaires pour le professeur en charge de l'accompagnement.

3 - Fonctionnement de l'accueil des usagers, les locaux*

Les points forts	Les points à améliorer
<p>Les locaux 9 salles de cours équipées (2 salles supplémentaires depuis 2014). Elles sont situées pour la plupart au 1^{er} étage du bâtiment, une au rez-de-chaussée et une autre dans un bâtiment annexe (la Grangette).</p>	<p>Isolation Bâtiment ancien avec des plafonds très hauts et une isolation thermique et phonique très mauvaise.</p>
<p>Cadre exceptionnel Le bâtiment se situe dans un cadre exceptionnel. C'est une chance de proposer des auditions de classes dans une salle voûtée en pierres au rez-de-chaussée et particulièrement très agréable.</p>	<p>Vétusté La peinture et les sols des salles du 1^{er} étage n'ont pas été rénovés depuis 25 ans avec un aspect vieilli. Un rafraîchissement des lieux serait donc nécessaire. Certains instruments du parc instrumental datent de la création de l'école et mériteraient d'être renouvelés (saxophone baryton, clavier numérique, trombone par exemple).</p>
<p>Espaces conviviaux La fête de fin d'année de l'école se déroule dans la cour du Domaine du Terral ainsi que sur la terrasse du Parc. Ces espaces sont parfaitement adaptés pour accueillir les familles et les jeunes musiciens.</p> <p>Équipement pédagogique Progressivement, l'école de musique s'est dotée d'instruments comme une flûte traversière basse, un saxophone ténor, un piano droit, une contrebasse, un trombone en plastique, une guitare d'étude, un violon d'étude. Cela permet de pouvoir les mettre à disposition des élèves si nécessaire ou lors des représentations d'instruments dans les écoles pour les faire essayer aux enfants.</p>	<p>Redéfinition des salles Les deux ensembles de musiques actuelles répètent actuellement dans la salle Ligerot (1^{er} étage) qui est bien équipée mais qui commence à devenir un peu petite pour accueillir le groupe d'élèves et les instruments. Les professeurs ne disposent pas de salle de professeurs dans laquelle ils pourraient travailler, manger, préparer les séances, écouter de la musique ou encore faire leurs réunions.</p>

Perspective III pour 2019-2024 et résultats attendus : Rénover les salles de cours et améliorer les conditions de travail

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en oeuvre
Rénover et adapter les locaux intérieurs.	Moderniser et rénover les locaux, plus accueillants pour les usagers. Optimisation des locaux adaptés aux cours et au public.	Réalisation d'une étude complète pour une redéfinition et une rénovation des espaces.
Amélioration des conditions thermiques et phoniques.	Obtenir un chauffage conforme à la taille des pièces. Isoler au moins deux salles de cours mitoyennes.	Réaliser une étude précise pour optimiser l'isolation thermique et phonique (changement de portes ou faux-plafonds par exemple).
Amélioration du Réseau Wifi.	Améliorer la rapidité de la connexion dans toutes les salles.	Installation de la fibre en cours
Rénover le parc instrumental usagé et investir dans de nouvelles technologies.	Renouveler les instruments comme le saxophone baryton, le trombone, le clavier numérique, qui ont 25 ans. Investir dans des tablettes tactiles pour les cours de FM, ainsi qu'un rétroprojecteur.	Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel en accord avec la direction générale des services et les élus.

*Annexe 9 : descriptif et utilisation des locaux

E/ RAPPEL DES OBJECTIFS ET ACTIONS À MENER POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR

Perspective I : Moderniser et développer l'école de musique

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en oeuvre
Moderniser l'équipement de saisie informatique pour faciliter le fonctionnement administratif et pédagogique.	Communication des informations plus rapide auprès des usagers avec un logiciel de saisie adapté Mise en ligne de liens pédagogiques, relevé de bulletins en ligne et communication avec les élèves.	Location d'un logiciel spécifique ou demander à étendre le logiciel de saisie du CRR de Montpellier 3M. Mise en place (à terme) d'une poste de secrétariat à mi-temps dédié uniquement aux écoles d'arts.
Développer la capacité d'accueil du public.	Accueillir plus d'élèves.	Réalisation d'un document explicite (affiche, flyer et banderole) pour annoncer les dates d'inscriptions et le diffuser plus largement. Création d'un logo, d'une charte graphique, en cohérence avec celui de la ville, afin d'améliorer la visibilité de l'école de musique. Diffuser plus systématiquement les événements de l'école de musique avec les moyens adaptés (newsletter, affiche, articles, relais presse Montpellier dont la Gazette...) Moderniser le site Internet de la ville, pouvoir y ajouter des photos, des vidéos, rendre le site Internet plus interactif et plus vivant. Créer une page Facebook pour diffuser et annoncer les événements liés à l'école de musique. Développer le nombre d'heures de cours hebdomadaire.
Valoriser les postes contractuels.	Pérenniser les postes des enseignants contractuels lorsque cela est possible.	Travailler en lien avec le service des ressources humaines. Etudier les demandes formulées par chaque enseignant lors des entretiens individuels annuels.
Diversifier les partenaires.	Consolider et élargir le réseau des partenaires.	Maintenir le lien avec le CRR Montpellier 3M et les écoles associées en participant aux réunions, aux formations en union ou encore aux projets communs. Proposer ou participer à des projets avec la salle Victoire 2, le centre de loisirs, l'EHPAD.

Perspective II : Améliorer la qualité du service au travers de ses différentes missions en favorisant l'accès à la pratique, la connaissance et à la diffusion de la musique au plus grand nombre

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en oeuvre
Revoir et adapter le programme de formation musicale.	Innover tout en respectant la qualité de l'enseignement.	Développer de nouveaux outils, de nouveaux supports avec des tablettes tactiles, un vidéo projecteur dans la salle de cours de formation musicale par exemple. Apporter l'instrument de manière plus systématique en cours de formation musicale afin de mettre en pratique les notions abordées (tonalités, chiffres, accords...).
Création d'ateliers dédiés aux pratiques rythmiques.	Consolider le sens du rythme pour tous les élèves.	Mise en place d'ateliers spécifiques à la fois ponctuels et durant le cours de FM pour les élèves de 1ère année de Cycle I.
Personnaliser le cursus FM pour les élèves ayant atteint la 2ème année du cycle II.	Encourager les élèves à être acteur de leur formation et approfondir, par la pratique, les notions théoriques.	Organiser le cursus FM sous forme d'unités de valeur à valider (théorie rythme, culture musicale, harmonie, MAO...)
Création d'un cursus libre.	Diversifier le public.	Proposer un véritable cursus libre où l'élève pourrait s'inscrire sans passer d'évaluation et évoluer à son rythme.
Ouvrir l'école de musique à de nouvelles esthétiques.	Diversifier le public et les esthétiques.	Création d'ateliers tels que musique de chambre, musique du monde, orchestre de percussions...
Créer des passerelles entre les ensembles de l'école de musique et la salle Victoire 2.	Proposer plus d'actions envers les jeunes musiciens adolescents et adultes.	Mise en place des interventions pédagogiques et des actions de diffusion avec la scène de musiques actuelles Victoire 2.
Sensibiliser un plus grand nombre d'enfants à la culture musicale et répondre aux directives nationales.	Organiser des ateliers de découverte d'instruments (notamment les instruments rares).	Mise en place d'ateliers de sensibilisation lors de temps scolaire.
Développer le temps d'accompagnement avec pianiste pour les instrumentistes mélodiques.	Les élèves doivent bénéficier le plus régulièrement possible d'un accompagnement avec pianiste.	Organisation en interne pour les temps d'accompagnement. Ouvrir des heures supplémentaires pour le professeur en charge de l'accompagnement.

Objectifs	Résultats attendus	Moyens à mettre en oeuvre
Rénover et adapter les locaux intérieurs.	Moderniser et rénover les locaux, plus accueillants pour les usagers. Optimisation des locaux adaptés aux cours et au public	Réalisation d'une étude complète pour une redéfinition et une rénovation des espaces.
Amélioration des conditions thermiques et phoniques.	Obtenir un chauffage conforme à la taille des pièces.	Réaliser une étude précise pour optimiser l'isolation thermique et phonique (changement de portes ou faux-plafonds par exemple).
Amélioration du Réseau Wifi.	Améliorer la rapidité de la connexion dans toutes les salles.	Installation de la fibre en cours.
Rénover le parc instrumental usagé et investir dans de nouvelles technologies.	Renouveler les instruments comme le saxophone baryton, le trombone, le clavier numérique, qui ont 25 ans.	Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel en accord avec la direction générale des services et les élus.

CONCLUSION

Suivi des actions et moyens d'évaluations

Réaliser des points d'étape annuels avec :

- ◆ Des réunions pédagogiques, des réunions avec le responsable du pôle culture, des temps de rencontres avec l'élu à la culture et le directeur général des services.
- ◆ Continuer à effectuer un bilan d'activité annuel.
- ◆ Analyser le nombre d'inscrit dans chaque cours, individuels et collectifs, et la fréquentation en fonction des âges.
- ◆ Maintenir la mise en place et le suivi d'un projet pédagogique annuel.
- ◆ Bilan final en vue de la préparation du prochain projet d'établissement.



F/ ANNEXES

INTRODUCTION

CONTEXTE GÉNÉRAL

BILAN DU PROJET
2014/2018

SITUATION DE
FONCTIONNEMENT

RAPPEL DES
PERSPECTIVES

ANNEXES

Annexe 1 : Tarification de l'école 2019 / 2020

ENFANTS & ADOS			ADULTES		
Disciplines	Védasiens	Extérieurs	Disciplines	Védasiens	Extérieurs
Éveil musical	150€	251€	Formation musicale adultes / ados	291€	360€
Formation musicale Initiation	208€	336€	Instrument seul + classe d'ensemble	420€	708€
Formation musicale et instrument	318€	614€	Cours collectifs		
Tarif dégressif 2 enfants	300€	588€			
Tarif dégressif 3 enfants	246€	540€	Chorale seule	150€	201€
Instrument seul + classe d'ensemble	300€	519€	Technique vocale et chorale	402€	552€

Annexe 2 : Charte des écoles associées



CHARTRE

Réseau de l'Enseignement Musical de Montpellier Méditerranée Métropole Délibération du Conseil de Métropole n°14729 du 28/06/2017

CONTEXTE

Depuis 2014, l'avènement de Montpellier Méditerranée Métropole, le schéma de mutualisation, le renouvellement du label du conservatoire « CRR », l'étude « enseignement artistique sur le territoire métropolitain », les contraintes économiques des collectivités locales et le projet de construction d'un nouveau conservatoire, la mise en réseau des structures d'enseignement musical devient incontournable.

PRINCIPE

La Charte a pour principe fondateur un accès pour tous à la culture. Elle tend à préserver les identités et les offres locales dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire. Il s'agit de créer un réseau d'échange et de partage des compétences, respectueux des ambitions et des objectifs de chacun.

ADHÉSION

Toutes les structures d'enseignement musical situées sur le territoire de la Métropole et désignées par leur commune peuvent adhérer au réseau par la signature de la présente Charte.

- ♦ Toutes les écoles signataires de la présente Charte deviennent des « écoles du réseau Enseignement Musical Montpellier Méditerranée Métropole ».

LABELS

- ♦ Les écoles dont les contenus s'appuient sur les textes réglementaires nationaux peuvent prétendre au label « école associée au CRR ».

MODALITÉS

L'adhésion à la présente Charte implique les engagements suivants :

Engagements de Montpellier Méditerranée Métropole via le CRR

- ♦ animation et vie du réseau (secrétariat dédié, communication, réunions bimestrielles...),
- ♦ portage de projets communs (concerts, spectacles, master-class...),
- ♦ organisation d'auditions communes sur l'ensemble du territoire,
- ♦ mutualisation du parc instrumental et de la parthèque,
- ♦ échanges d'élèves (cours collectifs),
- ♦ prise en charge conjointe d'ensembles instrumentaux ou vocaux (ARC'O, EIRE...)
- ♦ association systématique des écoles locales aux manifestations extérieures produites par le CRR,
- ♦ ouverture des examens de fin de cycles 1 et 2 aux élèves des écoles associées,
- ♦ financement éventuel de projets d'intérêt communautaire (regroupement de 2 écoles a minima), ouverture du plan de formation du Conservatoire aux enseignants des écoles du réseau en fonction du nombre de places disponibles.

Engagements des écoles affiliées au Réseau Montpellier Méditerranée Métropole

- ♦ participation active au réseau (réunions bimestrielles, communication des saisons culturelles, projets communs...),
 - ♦ collaboration aux manifestations extérieures du CRR (lever de rideau ou partage d'auditions...),
 - ♦ dans la mesure du possible : détention d'un projet d'établissement.
- Pour les écoles dont les contenus s'appuient sur les textes réglementaires nationaux et qui peuvent prétendre au label « école associée au CRR », les engagements liés à ce label impliquent, outre les engagements mentionnés ci-dessus :
- ♦ détention d'une offre pédagogique comportant les 3 disciplines (formation musicale, instrument et pratique collective),
 - ♦ structuration en cycles ou/et départements,
 - ♦ détention d'un projet d'établissement,
 - ♦ formation et professionnalisation des équipes enseignantes,
 - ♦ participation possible des élèves aux examens de fin de cycles 1 et 2 du CRR.

Remarque : les écoles publiques « associées » bénéficient d'une aide au fonctionnement faisant l'objet d'un conventionnement spécifique.

DURÉE ET ÉVALUATIONS

La présente Charte est valable jusqu'en 2020 quelle que soit la date d'adhésion des écoles. Elle pourra être renouvelée de façon tacite pour une année civile supplémentaire. Chaque fin d'année civile, une évaluation du dispositif sera réalisée.

Annexe 3 : Organigramme du service culturel



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Nom et prénom de l'élève :

Nom parental :

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription est annuelle et les abandons en cours d'année n'ouvrent droit à aucun remboursement. Seuls, les désistements liés aux problèmes de santé pourront faire l'objet d'une dérogation au paiement (sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation).

Pour les anciens élèves, les réinscriptions se font en fin d'année scolaire par voie de courrier.

Pour les nouveaux élèves, les inscriptions ont lieu fin juin lors de journées de pré-inscription dans la mesure des places disponibles. La priorité est donnée aux élèves habitants sur la commune. Les adultes sont accueillis dans la limite des places disponibles et font l'objet d'une tarification différente.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au bureau administratif des écoles municipales au : 04 67 85 65 52

FONCTIONNEMENT

Les cours sont assurés pendant les semaines scolaires à partir de mi-septembre. La Directrice Pédagogique de l'école est Madame Corinne Zoumboulis.

Durée des cours :	Formation musicale	1h00 à 1h15 suivant le niveau
	Pratique instrumentale	30mn à 45mn selon le niveau d'acquisition
	Chorales	1h00 (32 heures/an)

L'élève admis en classe d'instrument doit obligatoirement poursuivre à l'école les cours de formation musicale. Seuls les élèves du Conservatoire à rayonnement Régional ainsi que les élèves ayant accomplis la 2ème année du cycle II, avec avis de la directrice, peuvent être dispensés de formation musicale.

A partir de la 3ème année de pratique instrumentale les élèves sont encouragés, sur avis de leur professeur, à participer à une classe d'ensemble. La participation à une pratique collective est obligatoire dès l'entrée en cycle II.

Les élèves sont tenus de participer ou d'assister à toutes les manifestations programmées par l'établissement (auditions, évaluations, concerts, spectacles...).

Pour les élèves en classe d'« initiation », la chorale est obligatoire et gratuite.

La fréquentation régulière aux cours est obligatoire. Le comportement des élèves ne doit pas nuire au bon déroulement des cours.

Pour les enfants, toute absence doit être signalée au professeur concerné, ainsi qu'au service administratif. Un registre de présence est tenu par le professeur.

Trois absences non justifiées au cours de formation musicale ou chorale entraînent la classification de l'élève hors du cursus pour le reste de l'année.

Une liste du matériel nécessaire est donnée en début d'année, les instruments et certains ouvrages spécifiques sont à la charge des familles.

Pour les élèves de formation musicale, l'école met à disposition des familles des ouvrages pédagogiques qui devront être retournés à la fin de l'année scolaire. En cas de non restitution, il est demandé le remplacement de l'ouvrage pédagogique manquant.

Avant les cours et après les cours, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. Pour des raisons de sécurité, il est fortement conseillé d'accompagner les élèves à l'entrée de la salle de cours. Les rencontres des parents ou des élèves avec les professeurs s'effectuent en dehors des heures de cours, sur rendez-vous.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont fixés par décision du Maire pour chaque année scolaire.

Les droits d'inscription sont payables en une fois (au moment de l'inscription) ou au début de chaque trimestre.

Pour les règlements trimestriels, un courrier de rappel sera envoyé au début de chaque trimestre. Une permanence sera assurée dans le bureau de l'école municipale pour la confirmation d'inscription et règlement des droits d'inscription..

Les moyens de paiement acceptés sont les suivants : chèque ou virement.

Pour un paiement par chèque, un premier chèque devra être remis au moment de l'inscription au régisseur de recettes qui sera présent pendant la permanence au Terral.

En dehors des jours de permanence, il faudra vous rendre à la régie des recettes à la mairie de Saint Jean de Védas, aux horaires d'ouverture en semaine (de 9h à 12h et de 14h à 18h), fermeture les mardis et jeudis après-midi.

Les paiements se feront exclusivement auprès du régisseur de recettes.

L'inscription ne sera définitive qu'après règlement par chèque ou mise en place du virement.

En cas de non paiement des droits d'inscription, une exclusion temporaire pourra être prononcée jusqu'à régularisation de la situation. De même, une inscription pourra être refusée si les droits d'inscriptions antérieurs restent dus.

Toute personne inscrite à l'École Municipale de Musique doit prendre connaissance des modalités du règlement intérieur de l'Ecole et s'engage à les respecter.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur.

Date et Signature de l'élève ou parent si l'élève est mineur :

Contacts utiles : Service administratif des Écoles Municipales
c.graille@saintjeandevadas.fr
Tél : 04 67 85 65 52

École de Musique
ecole-musique@saintjeandevadas.fr
Tél : 04 67 07 92 14

NOMBRE D'HEURES PAR PROFESSEUR ANNÉE 2019/2020

NOM	Prénom	Fonction	Discipline enseignée	Diplôme	Nombre d'heures hebdo Enseignement	Cadre d'emploi (PEA, ATEA)	Statut
ANE	Jean	Enseignant	Contrebasse	C.A de Contrebasse	3h	PEA	Titulaire
SAUCIER	Véronique	Enseignante	Alto	1 ^{er} prix de violon et prix d'alto école de musique nationale de Colmar : 1 ^{er} prix du cycle professionnel CRR de Bordeaux	4h	ATEA	Contractuelle
LAUDE	Martine	Enseignante	Ens. à cordes	D.E d'enseignement violon	1h	ATEA	Contractuelle
BEAUGELIN	Axelle	Enseignante	Trombone	Titulaire du DUMI	2h15	ATEA	Contractuelle
BOISSET	Pierre	Enseignant	Guitare	Médaille d'or de guitare du CRR de Montpellier	20h	ATEA 1 ^{er} cl.	Titulaire
BRENGUES ABIZANDA	Agnès	Enseignante	Violon	Diplôme Supérieur de Violon et de Pédagogie Ac. F. Liszt Budapest	3h30	ATEA	Contractuelle
GISCLARD	Marie	Enseignante	Violoncelle	D.E enseignement spécialisé Violoncelle	5h	ATEA	Contractuelle
COUDERC	Catherine	Enseignante	Flûte traversière	D.E enseignement spécialisé Flûte traversière	11h	ATEA 1 ^{ère} cl.	Titulaire
MALMASSON	Nicolas	Enseignant	Flûte à bec	1 ^{er} prix de flûte à bec Ville de Paris	4h45	ATEA	Contractuel
DUCREUX	Yannis	Enseignant	Saxophone	D.E enseignement spécialisé saxophone	17h	ATEA	Contractuel
DURAND	Didier	Enseignant	Piano / F.M	Médaille d'or de Formation Musicale/ Médaille de bronze de Piano/ Médaille de vermeil de Déchiffrage du CRR de Montpellier	15h	ATEA	Titulaire

NOM	Prénom	Fonction	Discipline enseignée	Diplôme	Nombre d'heures hebdo Enseignement	Cadre d'emploi (PEA, ATEA)	Statut
LAVILLE BAUDE	Claire	Enseignante	Violon	D.E d'enseignement Violon / Titulaire du CNFPT	8h	ATEA 2 ^{ème} cl.	Titulaire
SAPÈDE	Nicolas	Enseignant	Percussions	1 ^{er} prix de batterie music academy de Nancy	8h45	ATEA	Contractuel
NICOLI	Sabine	Enseignante	Piano	D.E.M de Piano CRR De MontPELLIER	20h	ATEA	Titulaire
PRANDI	Michel	Enseignant	Guitare jazz	D.E d'enseignement guitare jazz /1er prix de jazz du conservatoire de Nîmes	4h	ATEA	Titulaire
RUIZ	Gilles	Enseignant	F.M	1 ^{er} Prix de Formation Musicale du C.N.R de MontPELLIER	9h30	ATEA 2 ^{ème} cl.	Titulaire
SAQUET	Lydia	Enseignante	Piano / Accompagnement	Prix d'excellence en piano CNR de Perpignan/ Lauréate du concours du CNFPT	6h	ATEA	Titulaire
LABOUAL	Philippe	Enseignant	Technique vocale	D.E.M CRR de MontPELLIER	3h	ATEA	Contractuel
VALLÉE	Laurianne	Enseignante	Trompette / Formation Musicale	CEM de Trompette du CRD de Clamart Titulaire du DUMI	5h30	ATEA	Contractuelle
ZOUMBOULIS	Corinne	Enseignante Directrice pédagogique	Éveil / Chorales enfants et adultes	Diplôme de musicothérapeute Titulaire du DUMI	17h	PEA	Titulaire
TOTAL					158h30		

Organisation de l'enseignement

1/ Les cycles d'apprentissage

L'organisation des études suit celle proposée par le Schéma d'orientation pédagogique musique à savoir :

- ♦ Éveil Musical
- ♦ Initiation
- ♦ Cycles d'apprentissage

Éveil Musical

Il s'agit de sensibiliser le jeune enfant à partir de l'âge de 4 ans au monde de la musique. À travers la pratique du chant et des jeux musicaux variés, l'enfant accède aux notions fondamentales de la musique à savoir : la vitesse, l'intensité, la hauteur et les timbres.

L'éveil musical permet de :

- ♦ Développer la curiosité, la créativité et l'expression de l'enfant
- ♦ Former l'oreille
- ♦ Mettre en place des repères (perception, vocabulaire...) dans le monde des sons
- ♦ Favoriser les conditions qui permettent à l'enfant d'aborder par la suite, s'il le désire, des activités musicales plus spécialisées vocales ou instrumentales.

Initiation : Elle s'adresse aux élèves à partir de l'âge de 6 ans correspondant à l'entrée au cours préparatoire de l'école primaire.

Ce cycle est une phase d'initiation préalable au 1er cycle et va permettre à l'élève de s'orienter et de faire son choix de pratique vocale ou instrumentale.

Durant cette première année de formation, la pratique du chant choral est obligatoire.

- ♦ Cycle I et Cycle II : cycles de formation musicale, instrumentale et de pratiques collectives. Ils sont d'une durée moyenne de 4 ans, chaque cycle pouvant être prolongé ou réduit d'une année ou de deux en fonction de la progression de l'élève.

- ♦ Cycle III : l'élève accède grâce à ses acquisitions à des réalisations individuelles et collectives de plus en plus élaborées. L'autonomie du musicien est alors confirmée.

- ♦ Cycle libre : Il s'agit d'un cycle adapté aux adultes ou adolescents qui recherchent une pratique musicale avec un enseignement de qualité sans passer d'évaluations continues. Ces élèves pourront intégrer et renforcer les classes d'ensemble de l'école de musique.

2/ L'évaluation des élèves

Le dispositif d'évaluation permet de mettre en place un suivi individualisé de l'enseignement et de certifier les acquisitions.

Organisation des épreuves

Pour les cours de Formation musicale, des évaluations continues sont effectuées par les professeurs ainsi qu'une évaluation au dernier semestre qui est commune pour chaque niveau. Un bulletin semestriel est remis aux élèves afin d'informer les parents d'élèves ou les élèves adultes de leur évolution. Le bulletin du dernier semestre précise le passage en classe supérieure ou pas.

Pour la pratique instrumentale, les évaluations ont lieu chaque année entre le mois d'avril et le mois de mai. Tous les élèves participent à ces évaluations. Pour chaque famille instrumentale, un jury d'une école extérieure est invité afin de donner ses conseils et commentaires de manière objective et professionnelle.

Les élèves inscrits en fin de cycle I ou fin de cycle II ont la possibilité, s'ils le souhaitent et en accord avec leur professeur, d'effectuer leur examen de fin de cycle au CRR de Montpellier.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Éveil Musical

À partir de 4 ans jusqu'à 6 ans
Durée du cours 45 minutes
hebdomadaire

Initiation

À partir de 6 ans jusqu'à 8 ans
Durée du cours 1 heure hebdomadaire

Chorale

À partir de 6 ans : 1 heure hebdomadaire

CYCLE 1

Formation Musicale

Durée du cours 1h15
Durée du cycle en moyenne
4 ans. À partir de 7 ans

Formation Instrumentale

Durée du cours 30 minutes
A partir de 7 – 8 ans selon
l'instrument choisi et la
morphologie de l'enfant

Participation aux ateliers collectifs

Durée des ateliers entre 1h et
1h30 selon l'atelier

CYCLE 2

Formation Musicale

Durée moyenne de 3 à 4
années
1h15 hebdomadaire

Formation Instrumentale

Admission en cycle II après
évaluation
45 minutes de cours individuels

Ensembles

Participation obligatoire

CYCLE 3

Formation Instrumentale

Musique de chambre et/ou classe d'ensembles

Guide de l'élève

–

L'entrée en CI

École Municipale de Musique – Domaine du Terral
34430 Saint Jean de Védas
Tél. : 04 67 85 65 52
ecole-musique@saintjeandevedas.fr
Ou Bureau d'Administration de l'École de musique
c.graille@saintjeandevedas.fr

Combien d'années sont nécessaires à l'apprentissage d'un instrument ?

Au-delà de l'initiation des petits, la formation musicale et instrumentale est organisée en cycles. La durée du cursus est variable selon le niveau auquel l'enfant peut accéder.

Le 1^{er} et le 2^{ème} cycle durent respectivement au minimum 4 ans. Un maintien de niveau est encouragé à chaque fois que les professeurs (ou examinateurs) l'estiment nécessaire.

L'apprentissage de la formation musicale (solfège) est-il obligatoire ?

Oui et ce jusqu' à la fin du cycle II. La formation musicale est le complément indispensable à toute éducation musicale. Elle est beaucoup moins austère que se l'imaginent souvent les parents : les professeurs savent la rendre plus attractive et les ouvrages de formation sont devenus également plus ludiques qu'il y a quelques décennies.

Comment sont organisées les études ?

Le temps de cours est réparti ainsi :

- 30 minutes de cours instrumental, sur le temps hors scolaire
- 1h15 de formation musicale
- Une pratique collective est proposée à partir de la 3^{ème} année de pratique instrumentale et sur conseil de l'équipe pédagogique.

Comment se passent les évaluations ?

A l'intérieur du cycle, les évaluations de formation musicale et d'instrument sont sanctionnées par le contrôle continu, une évaluation de fin d'année et demande un travail personnel régulier.

Quelles informations obtient-on sur les progrès de l'élève ?

Vous recevrez à la fin du 1^{er} semestre un bulletin sur lequel figurent les notes d'évaluation de formation musicale.

Le bulletin de fin d'année (que vous recevrez début juillet) signale aux parents si l'élève a acquis ou non les connaissances nécessaires pour passer au niveau supérieur (instrument et FM).

Vous pouvez solliciter un entretien individuel en cours d'année auprès du professeur concerné ou de la directrice si vous souhaitez plus d'informations.

La pratique d'ensemble est-elle encouragée ?

La participation aux cours de musiques d'ensembles est fortement conseillée à partir de la 3^{ème} année de pratique instrumentale car elle permet d'être à l'écoute des autres et d'apprendre à jouer ensemble.

Voici les ensembles que peuvent intégrer les élèves :

- Ensemble de flûtes traversières
- Ensemble de saxophones
- Ensemble à cordes
- Ensemble de guitares
- Ensemble de musiques actuelles
- Orchestre Arc'O

Qui et quand prévenir en cas d'absence ?

Il faut absolument avertir le secrétariat 04 67 85 65 52 ou par mail à c.graille@saintjeandevedas.fr pour que tout professeur soit prévenu en cas d'absence. Cela concerne le solfège, le cours d'instrument, tout comme les pratiques collectives.

Guide de l'élève

2^{ème} Cycle Instrumental

École Municipale de Musique – Domaine du Terral
34430 Saint Jean de Védas
Tél. : 04 67 85 65 52
ecole-musique@saintjeandevedas.fr
Ou Bureau d'Administration de l'École de musique
c.graille@saintjeandevedas.fr

Comment entre-t-on en Cycle II ?

On rentre en cycle II après avoir réussi tous les examens de fin de Cycle I, en instrument comme en formation musicale. En général, cela a demandé entre 3 et 5 ans d'études musicales.

Qu'est ce qu'on y apprend ?

Durant le cycle II, on approfondit toutes les connaissances que l'on a abordées lors du cycle I.

Le travail est ainsi réparti :

- perfectionnement instrumental
- formation musicale
- pratiques collectives

Et surtout, on y apprend deux notions fondamentales pour la pratique musicale :

- l'autonomie dans le travail
- tenir sa place dans une pratique collective

Comment sont organisées les études ?

Le temps de cours est ainsi réparti :

- 45 mn de cours instrumental, sur le temps hors scolaire
- 1h15 de Formation Musicale, en un seul cours, organisée sur le temps hors scolaire.
- Une pratique collective, choisie sur conseil de l'équipe pédagogique

Quel sera mon parcours ?

Le cycle II a une durée de 3 à 5 ans, à son issue, on présente l'examen de fin de cycle II. On n'est considéré en cycle III que lorsque l'on a passé avec succès les épreuves de FM et d'instrument. Le jury se compose d'un représentant de la direction et de personnalités extérieures, spécialistes de ma discipline.

A l'intérieur du cycle, l'évaluation se fera sous forme de contrôle continu et d'une évaluation de fin d'année. Les résultats seront pris en compte lors de l'examen de fin de cycle.

La note du contrôle continu comprendra les acquisitions techniques et musicales, la participation aux auditions, l'assiduité aux cours individuels et collectifs.

L'examen de fin de cycle, c'est quoi ?

C'est l'évaluation des notions fondamentales, en cela il marque une étape sur le parcours des études musicales.

Pour la discipline instrumentale, il consiste à présenter deux morceaux imposés donnés 6 semaines avant la date d'examen, plus un morceau de déchiffrage. Pour la FM, il se compose d'épreuves orales et écrites.

D'autre part, la participation aux pratiques collectives fera également l'objet d'une note comptant dans l'examen de fin de cycle.

Et les pratiques collectives ?

Les pratiques collectives sont un des principaux buts de l'apprentissage musical en école de musique, et le Schéma d'Orientation Pédagogique donné par le ministère de la Culture en prévoit l'apprentissage obligatoire dans une école de musique comme la notre.

En cycle II les connaissances techniques instrumentales permettent de pouvoir intégrer des formations instrumentales abordant des répertoires riches et variés :

- Ensemble de saxophones
- Ensemble à cordes
- Ensemble de guitares
- Ensemble de musiques actuelles
- Orchestre musiques du monde
- Orchestre Arc'O

Les pratiques collectives sont elles obligatoires ?

Oui, tout comme la Formation Musicale (solfège), mais à la fin du cycle II 2ème année, on a la possibilité de ne pas en faire à condition de participer à un cours de musique d'ensemble.

Et après le cycle II ?

Après le cycle II, si l'on a donné satisfaction à toutes les épreuves de fin de cycle, si l'on est toujours motivé pour consacrer du temps à l'apprentissage musical, on entre en cycle III.

Sinon, il est toujours possible de continuer à pratiquer son instrument de musique préféré dans les diverses formations qu'offre l'école de musique, où bien ailleurs, car si l'on a effectué le programme de cycle II consciencieusement, on commence à devenir un musicien autonome...

- Les auditions

Elles sont organisées en soirée à heure fixe à raison de plusieurs soirées dans l'année dans une salle du Domaine du Terral. Les élèves désireux d'interpréter un ou plusieurs morceaux en public sont invités à venir jouer.

Ces auditions sont ouvertes au public. Elles durent entre 1h30 et 2h et sont suivies d'une collation.

Depuis 2014, des auditions pour les élèves adultes inscrits en classes instrumentales ou classes d'ensemble sont proposées en fin d'année.

- Les auditions de classe

Elles sont proposées par les professeurs et ne sont pas obligatoires. Chaque professeur, peut s'il le souhaite, proposer une audition de classe dans l'année. Elles se déroulent au sein de l'école de musique ou dans la cour du domaine selon la période.

- Les pauses musicales à la médiathèque Jules Verne

Depuis 2012 l'école de musique a mis en place un temps où les élèves de l'école musique peuvent venir présenter leur travail au sein de la médiathèque Jules Verne.

Cela s'organise sous forme de mini concert, d'une durée de 30 mn à 1 heure en moyenne, ouvert à tout public.

La médiathèque accueille les élèves, prépare la salle et diffuse l'information auprès de son public.

Dans l'année, en moyenne 3 représentations de classe peuvent se réaliser.

- Les prestations des ensembles

En 2013 l'école municipale de musique a créé un festival des musiques d'ensemble, programmé sur 2 journées au sein du Théâtre du chai du Terral.

Ce festival se déroule tous les deux ans en alternance avec le concert des professeurs et grands élèves.

L'objectif de ce festival est à la fois de valoriser les ensembles de l'école de musique, d'inviter d'autres ensembles des écoles de musiques extérieures, de partager un moment musical de qualité et de participer au rayonnement de l'école de musique au-delà de la ville.

- Le concert des professeurs et grands élèves

Le concert des professeurs et grands élèves est un moment fort de l'école municipale de musique, très attendu par les familles et le public. Il est programmé tous les 2 ans en alternance avec le festival des musiques d'ensembles au théâtre du Chai du Terral.

Il rassemble les élèves à partir du cycle II et les professeurs de l'école de musique. Cette soirée est gratuite et ouverte au public. Elle permet de proposer un concert d'une durée moyenne de deux heures avec un programme d'une grande qualité esthétique et technique.

- Le concert de Noël

Ce concert est programmé à l'église de Saint Jean de Védas dans le cadre de la journée de Noël organisée par la ville. Il rassemble les élèves inscrits en chorale, les élèves de Cycle I 1ère année de formation musicale, la chorale adulte et un orchestre constitué d'instrumentistes de l'école de musique.

- La fête de l'école

Dans le cadre de cette fête, tous les élèves sont invités à jouer, interpréter leurs morceaux ou leurs chants devant les parents, les familles et tout public extérieur.

C'est un moment convivial et privilégié pour présenter au public les diverses activités de l'école de musique. Elle a lieu chaque année au mois de juin sur le Domaine du Terral et réunit entre 200 et 300 personnes.

- Autres prestations

D'autres prestations peuvent se produire dans différents contextes, soit dans le cadre de soirées organisées par des associations de la ville soit avec d'autres écoles municipales de la région ou encore de CRR de Montpellier 3M.

Les élèves ont également l'occasion de participer aux stages organisés par le festival « Mardi Graves » ou de jouer durant les scènes ouvertes dans le cadre du festival « Le piano dans tous ses éclats » à Grabels et Juvignac.

Annexe 9 : Descriptif et utilisation des locaux

Locaux actuels et Salles	Superficie et nombres d'heures d'occupation	Nature de l'occupation	Matériel
Bureau	7 m ² 15 h	Direction pédagogique	Bureau, chaises, armoire, ordinateur Imprimante, téléphone
Ravel	30 m ² 18,5 h	Cours de trompette, saxophone, clarinette, classe musique d'ensemble à vents	Piano, batterie, xylophone, pupitres, tables basses et tables hautes, mini chaîne, 2 armoires
Ligerot	20 m ² 12 h	Cours de trompette, batterie, alto, violon, guitare électrique, ensemble musiques actuelles.	Clavier numérique, 3 timbales, xylophone, 2 batteries, une basse électrique, pupitres, tables, chaises, mini chaîne, armoire, 3 amplificateurs de guitares
Satie	20 m ² 22 h	Cours de flûte traversière, piano, violon et éveil musical	2 pianos, table haute et table basse, chaises, poste lecteur usb et cd, pupitres, flûte traversière basse, armoire, idiophones
Faure	25 m ² 14 h	Cours de piano, chorale enfants et adultes, alto et flûte à bec	Piano, tables, chaises, mini chaîne, armoire
Debussy	16 m ² 19,5 h	Cours de guitare, de contrebasse	Piano, 2 contrebasses, pupitres, tables, mini chaîne, 2 armoires
Messiaen	16 m ² 25 h	Cours de piano, de violon	Piano, pupitres, tables, chaises, mini chaîne.
Xénakis	30 m ² 18,5 h	Cours de formation musicale, ensemble à cordes, ensemble de guitare classique	Piano, 1 clavier numérique, 1 xylophone, tables, chaises, 2 ordinateurs, 2 enceintes, table de mixage, imprimante, mini chaîne, idiophones
Grangette	30 m ² 5,5 h	Cours de violoncelle, trombone Salle de repli	1 Pupitre, des chaises, 1 tableau weleda, un clavier numérique, 1 poste.
Rabelais	60 m ² 13,5 h	Cours de FM, saxophone, technique vocale	1 piano droit, un clavier numérique, 1 batterie, 1 poste, chaises, tables et armoires, point d'eau
Total d'occupation	163,5 h		

Annexe 10 : Nombre d'élèves inscrits depuis 2015

Années	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nombre d'élèves	245	253	256	248	274
Védasiens	193	197	202	198	232
Extérieurs	52	56.	54	50	42

